

MERCREDI DE LA CREATION

**Qu'est-ce que la création
d'entreprise et suis-je fais pour ça ?**

Soutenu financièrement par



MERCREDI DE LA CREATION

**« Créer ou reprendre une entreprise
est une décision importante »**

Soutenu financièrement par



Étapes de la création d'entreprise

- ❑ Évaluer la cohérence entre vous-même et votre projet
- ❑ Analyser le projet :
 - ❑ Définir votre activité et étudier son marché
 - ❑ Évaluer son coût : faire un plan de financement, un prévisionnel et un plan de trésorerie
 - ❑ Choisir son statut juridique et s'installer
- ❑ Trouver le financement
- ❑ Remplir des obligations et accomplir les formalités d'immatriculation

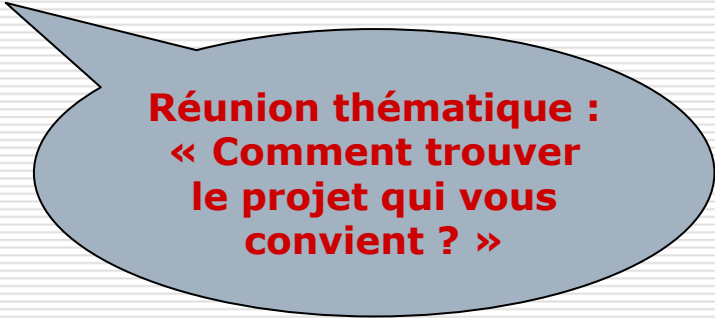
I. Évaluer la cohérence entre vous-même et votre projet

Mercredi de la Création

Évaluer la cohérence entre vous-même et votre projet

- ❑ Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise idée
- ❑ Naissance de l'idée : de l'expérience, du savoir-faire ou de l'imagination

→ maturation



**Réunion thématique :
« Comment trouver
le projet qui vous
convient ? »**

Mercredi de la Création

Évaluer la cohérence entre vous-même et votre projet

Questions clés à se poser :

- ❑ Puis-je me dégager du temps pour préparer mon projet ?
- ❑ Quels sont mes objectifs professionnels (connaissance du métier) et personnels? : bonnes et mauvaises raisons, continuité ou rupture
- ❑ Quels sont mes savoirs, savoir-faire et savoirs être ? : aptitude, personnalité et potentiel, capacité d'action, résistance physique et psychologique, débrouillardise...

Réunion thématique :

« Comment gérer son temps quand on est créateur d'entreprise ? » et
« Réaliser ses objectifs professionnels par la création d'une entreprise »

Mercredi de la Création

Évaluer la cohérence entre vous-même et votre projet

Questions clés à se poser :

- Quel soutien puis-je trouver dans mon entourage et ma famille adhère-t-elle au projet ? : soutien moral, financier et technique
- Mon apport financier est-il suffisant ou pas pour obtenir un financement bancaire complémentaire (environ 30% de l'investissement exigé par le banquier) ?

Évaluer la cohérence entre vous-même et votre projet

Conclusion :

Oublier les idées reçues

« Être chef d'entreprise ne permet pas forcément d'être riche mais de s'épanouir »

Mercredi de la Création

II. DEFINIR VOTRE PROJET ET FAIRE VOTRE BUSINESS PLAN

Mercredi de la Création

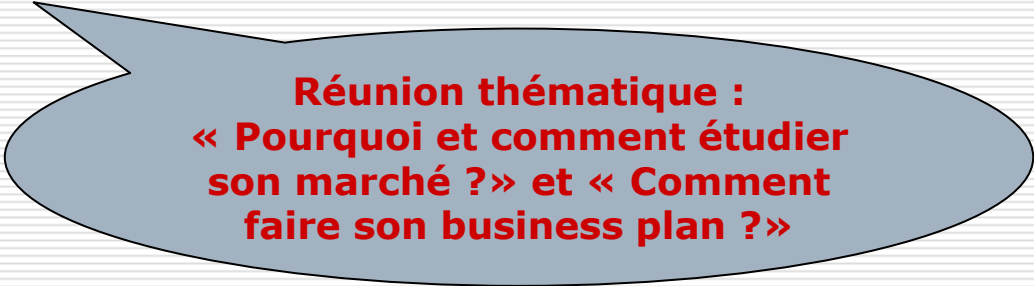
Définir votre projet et le formaliser dans le business plan

Vous pouvez alors **formaliser votre business plan**.

Modèle :

« Dossier de création d'entreprise »

www.apce.com



**Réunion thématique :
« Pourquoi et comment étudier
son marché ? » et « Comment
faire son business plan ? »**

Mercredi de la Création

Etudier son projet en réalisant son business plan

SOMMAIRE

1ère partie : Présentation personnelle

2ème partie : Présentation du projet

3ème partie : Présentation du marché

4ème partie : Présentation de l'entreprise

5ème partie : Prévisions financières

Etudier son projet en réalisant son business plan

1ère partie : Présentation personnelle

- Etat civil
- Situation professionnelle (formation, expérience)
- Situation personnelle (familiale, revenus, biens...)

Etudier son projet en réalisant son business plan

2ème partie : Présentation du projet

- Historique et genèse (démarches)
- Motivations
- Description des produits ou services
- Moyens mis en œuvre (matériels et humains)
- Normes réglementaires

Etudier son projet en réalisant son business plan

3ème partie : Présentation du marché

Objectif :

- connaître la **cohérence** entre ce que vous proposez et les **attentes des potentiels clients**
- **positionner** votre offre par rapport à la **concurrence**

Éléments étudiés :

- Clientèle
- Zone de chalandise
- Politique commerciale et de communication
- Analyse de la concurrence directe et indirecte

Etudier son projet en réalisant son business plan

4ème partie : Présentation de l'entreprise

- Forme juridique, régime fiscal et modalités d'imposition
- Equipe : associés et salariés (nombre et fonction)

Etudier son projet en réalisant son business plan

Réunion thématique :
« Comment bien
gérer et vivre de mon
projet ? »

5ème partie : Prévisions financières

Objectif : Evaluer les investissements et déterminer le seuil de rentabilité

Documents à réaliser :

- ❑ **Compte de résultat prévisionnel** (sur les 3 premières années d'activité) : déterminer **recettes et dépenses** afin de vérifier si je peux vivre de mon projet - Le chiffre d'affaires obtenu permet de le comparer à celui de l'étude de marché. Le **résultat de l'exercice** est soit une **perte** soit un **bénéfice**. Permet de calculer le **Besoin en Fond de Roulement (crédits clients + stock – crédit fournisseurs)** et le **seuil de rentabilité (charges fixes x chiffres d'affaires / marge sur coût variable)**.
- ❑ **Plan de financement** : s'assurer que l'on dispose des **ressources nécessaires pour couvrir les besoins** de début d'activité (frais d'installation, loyers d'avance, cautions...).
- ❑ **Plan de trésorerie** (besoins sur la première année) : **affecter mois par mois les recettes et les dépenses** pour évaluer la **capacité à payer** ce que l'on doit **sur les disponibilités du mois**.

Mercredi de la Création

Etudier son projet en réalisant son business plan

5ème partie : Prévisions financières

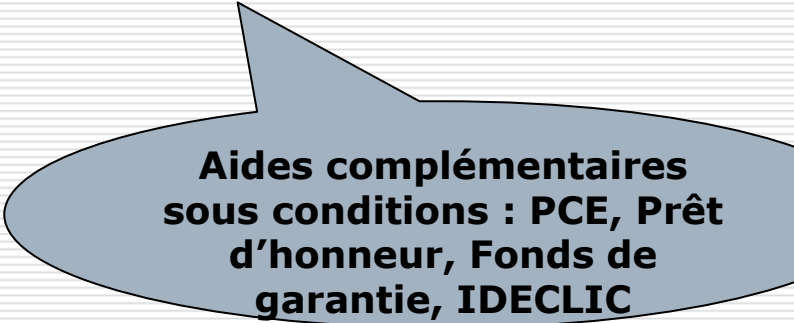
Compte de résultat prévisionnel

Charges (B)	Produits (A)
I. CHARGES D'EXPLOITATION	I. PRODUITS D'EXPLOITATION
Achats	Chiffres d'Affaires
Charges externes	(total des ventes de produits ou de services Hors Taxe)
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Cotisations sociales du dirigeant	
Dotations aux amortissements	
II. CHARGES FINANCIERES	II. PRODUITS FINANCIERS
III. CHARGES EXCEPTIONNELLES	II. PRODUITS EXCEPTIONNELS
TOTAL DES CHARGES	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT AVANT IMPOTS (A)-(B)	
- Impôt sur les bénéfices	
<hr/> = RESULTAT NET COMPTABLE	

Etudier son projet en réalisant son business plan

5ème partie : Prévisions financières

Plan de financement

Besoins	Ressources
Frais d'établissement	Apport personnel / Associé (minimum conseillé 30%)
Investissement productifs (machine, voiture, ordinateur)	Financement bancaire
Investissement d'exploitation (caution du local, frais d'installation, stock, droit au bail, pas de porte)	
Trésorerie	
Total des besoins =	Total des ressources

Mercredi de la Création

IV. TROUVER LE FINANCEMENT DE VOTRE PROJET

Mercredi de la Création

Trouver le financement de votre projet

Une fois le **plan d'affaires** finalisé (comprend : étude de marché, plan de financement, compte de résultat prévisionnel et plan de trésorerie), il sera temps d'aller rechercher un **financement complémentaire auprès du banquier**.

Exigence du banquier : minimum 30 % de l'investissement

Réunions thématiques :
« La banque et mon projet ? »,
« Trouver des financements complémentaires » et
« Accompagnement et financement des micros entreprises et auto entrepreneurs »

V. INSTALLER VOTRE ENTREPRISE

Mercredi de la Création

Installer votre entreprise

❑ **A domicile** (si visiteurs demander l'autorisation à la copropriété)

❑ **Rechercher un local** adapté à l'activité (l'emplacement est capital pour un commerce)

Baux commerciaux et mixtes, convention d'occupation précaires

→ **Nos offres immobilières et foncières d'entreprises**



**Réunion thématique :
« Les contrats immobiliers
et commerciaux »**

Mercredi de la Création

V. CHOISIR LE NOM DE VOTRE ENTREPRISE

Mercredi de la Création

Choisir le nom de votre entreprise

A une **importance commerciale** d'où l'intérêt de le protéger auprès de l'INPI.

- ❑ Information : www.inpi.fr


VI. CHOISIR LE STATUT JURIDIQUE DE VOTRE ENTREPRISE, SON REGIME FISCAL ET SOCIAL

Mercredi de la Création

Choisir le statut juridique de votre entreprise

Entreprise individuelle ou société ? – Questions à se poser :

- Volonté de créer à plusieurs ?
- Nature de l'activité ?
- Responsabilité ?
- Conséquences sur la gestion de l'entreprise ?
- Protéger mon patrimoine ?
- Régime matrimonial ?
- Besoin financier ?
- Fonctionnement de l'entreprise ?
- Stratégie de développement ?
- Crédibilité ?
- Transmission de l'entreprise ?



**Réunion thématique :
« Influence du statut
juridique sur le social et le
fiscal »**

Mercredi de la Création

Entreprise individuelle

Composition ==>	L'exploitant
Conjoint ==>	Obligation d'avoir un statut de conjoint collaborateur ou de salarié
Apport en capital ==>	Variable selon le projet
Responsabilité ==>	Illimitée
Constitution ==>	Immatriculation auprès du CFE compétent (RCS, RM ou URSSAF)

Société à Responsabilité Limitée (S.A.R.L.)

Composition ==>	EURL : 1 / SARL : 2 à 100 associés
Conjoint ==>	Associé et/ou salarié - Conjoint collaborateur
Apport en capital ==>	A adapter aux besoins de l'entreprise
Responsabilité ==>	Limitée aux apports (sauf faute de gestion)
Constitution ==>	Rédaction de statuts - Publicité légale - Immatriculation auprès du CFE compétent (RCS, RM ou URSSAF)

Mercredi de la Création

Associés de la S.A.R.L.

Associés A ==>	Gérant ==>	Responsabilité financière, civile et pénale (commerciale) - Prise de décision aux AG
Associés B ==>	Associé ==>	Responsabilité financière - Prise de décision aux AG (prorata parts)
Associés C ==>	Salarié de l'entreprise ==>	Responsabilité financière - Prise de décision aux AG - Assure fonction technique

Mercredi de la Création

Types de gérance

Gérance majoritaire ==> + 50 % des parts

Gérance minoritaire ==> - 50% des parts (sans décision)

Gérance égalitaire ==> = 50 % des parts (pb si mésentente)

Co-gérance ==> Cumul des parts

Conjoint pacsé et enfants mineurs associés ==> Cumul des parts (foyer fiscal)

Protection sociale du dirigeant

- ❑ **Régime général de la sécurité sociale**

(dirigeant assimilé salarié avec fiche de salaire)

- ❑ **Régime Travailleur Non Salarié (TNS)**

→ **Pas de cotisation et pas d'indemnisation chômage : pas de lien de subordination**

→ **Information : www.rsi.fr**

Régime général de la sécurité sociale

Concerne :	Gérant minoritaire ou SARL rémunéré
Régime obligatoire :	- Allocations familiales – CSG/CRDS – Maladie/maternité – Invalidité/décès – Retraite de base et complémentaire – veuvage – Accident du travail – Aide au logement – Chômage (sous condition)
Coût :	- Part patronale environ : 40 % - Part salariale environ : 20/25% → Soit environ 60/65% de charges sociales

Mercredi de la Création

Régime des Travailleurs Non Salariés

Concerne :	<ul style="list-style-type: none">- Exploitant individuel- Gérant majoritaire SARL- Gérant de l'EURL
Régime obligatoire :	RSI : - Allocations familiales – CSG/CRDS – Maladie/maternité – Invalidité/décès – Retraite de base et complémentaire – Indemnités journalières – Contribution formation professionnelle
Coût :	<ul style="list-style-type: none">- An 1 : forfait annuel environ : 3 647 €- An 2 : forfait annuel environ : 5 473 €- Années suivantes : environ 46.25 % Cotisations sociales calculées sur le bénéfice ou la rémunération du gérant et déductible dans les charges

Mercredi de la Création

Régime des Travailleurs Non Salariés

Exemple :

A1	A2	A3	A4
Rémunération du dirigeant 15 000 €	Rémunération du dirigeant 15 000 €	Rémunération du dirigeant 15 000 €	Rémunération du dirigeant 15 000 €
Acompte forfaitaire 3 647 € (base : 7006 €)	Acompte forfaitaire 5473 € (base : 10 508 €) + régularisations cotisations sociales sur A1 3 697 €	Acompte sur BIC A1 6 750 € + régularisations cotisations sociales sur A2 2 077 €	Acompte sur BIC A2 6 937 € + régularisations cotisations sociales sur A3 0 €
Total A1 3 647 € = exo ACCRE reste dû CSG/CRDS et retraite complémentaire	Total A1 8 388 €	Total A1 8 960 €	Total A1 6 750 €




Soit 46.25 % de charges sur le bénéfice/revenu

Mercredi de la Création

Fiscalité de l'entreprise

- ❑ Modes d'imposition du bénéfice : société (SARL)
- ❑ Régimes fiscaux : entreprise individuelle

Mode d'imposition du bénéfice

Structures juridiques	De droit	Option
Entreprise individuelle 	Impôt sur le revenu	
EURL 	Impôt sur le revenu	Impôt sur les sociétés
SARL 	Impôt sur les sociétés	Impôt sur le revenu pour les SARL de famille, SARL, SA et SAS

Régime fiscal de l'entreprise

	Entreprises concernées	TVA	Imposition	Comptabilité
Micro entreprise	EI dont le CA est < à : - 80 300 € pour achat/vente - 32 100 € pour prestations de services	Non	Déclaration du CA puis abattement forfaitaire de : - 71 % pour achat/revente - 50 % pour prestations de services	Livre de recette Livre d'achats

• Réforme du 01/01/2010 : normalement suppression de ce statut (choix du régime du réel ou de l'auto entrepreneur)

Mercredi de la Création

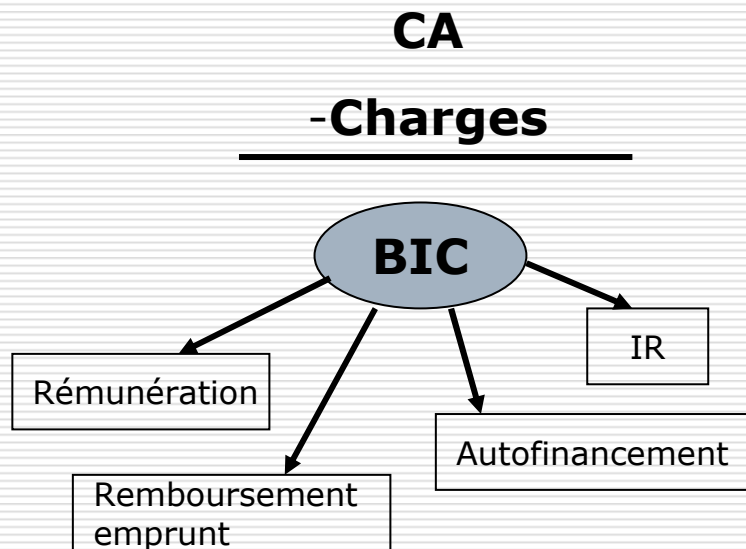
Régime fiscal de l'entreprise

	Entreprises concernées	TVA	Imposition	Comptabilité
Réel simplifié	<ul style="list-style-type: none">- Toutes les sociétés- Pour les EI dont le CA est > aux seuils ci-dessus- Sur option pour les EI remplissant les conditions de la micro-entreprise	Oui	Sur le bénéfice réel	Bilan simplifié Compte de résultat simplifié
Réel normal	Toutes les sociétés et EI : <ul style="list-style-type: none">- CA > à 763 000 €HT pour achat/revente- CA > à 230 000 €HT pour prestations de service	Oui	Sur le bénéfice réel	Bilan Compte de résultat Comptabilité étendue

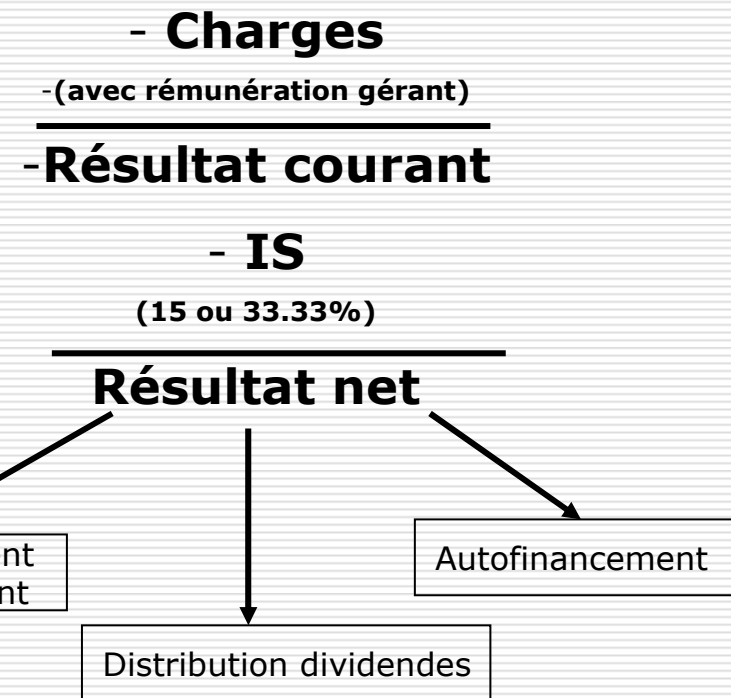
Mercredi de la Création

Mode d'imposition du bénéfice

EI ou EURL (IR)



SARL ou EURL (IS)
CA



Mercredi de la Création

Régime de l'auto entrepreneur

Réunion
thématique :
« Le statut
juridique de l'auto
entrepreneur »

❑ **Mise en place le 01/01/2009**

❑ **Définition** : permet à une personne physique d'exercer à titre principal ou complémentaire une activité commerciale ou artisanale sur simple déclaration d'existence au CFE ou sur le site www.autoentrepreneur.com

❑ **Qui est concerné ?** Toute personne physique qui :

- Exerce une activité commerciale ou artisanale,
- Opte pour le régime fiscal de la micro-entreprise,
- Opte pour le régime micro-social.

❑ **Condition de CA HT** : < 80 300 € pour l'achat-revente
< 32 100 € pour les prestations de services

Mercredi de la Création

Statut social de l'auto entrepreneur

Prélèvement mensuel ou trimestriel des cotisations et contributions sociales directement à la source et en fonction du CA généré :

- ❑ 12 % pour l'achat/revente**
- ❑ 21,3 % pour les prestations de services**

Statut fiscal de l'auto entrepreneur

2 modes d'imposition possibles :

Déclaration à l'IR : régime fiscal de la micro-entreprise

Prélèvement fiscal libératoire à la source


Sous cette option, exonération de taxe professionnelle pendant 3 ans

Alternatives à la création d'entreprise

L'entrepreneur développe son activité, commercialise, réalise et facture (via la structure d'hébergement) des prestations, sans immatriculer l'entreprise

3 possibilités pour tester votre projet :

- ❑ **Couveuse** : test au sein au sein d'un contrat CAPE
- ❑ **Portage** : statut de salarié
- ❑ **Coopérative d'activités** : test puis statut de salarié



Réunion thématique :
« Testez, validez et
créez votre
entreprise »

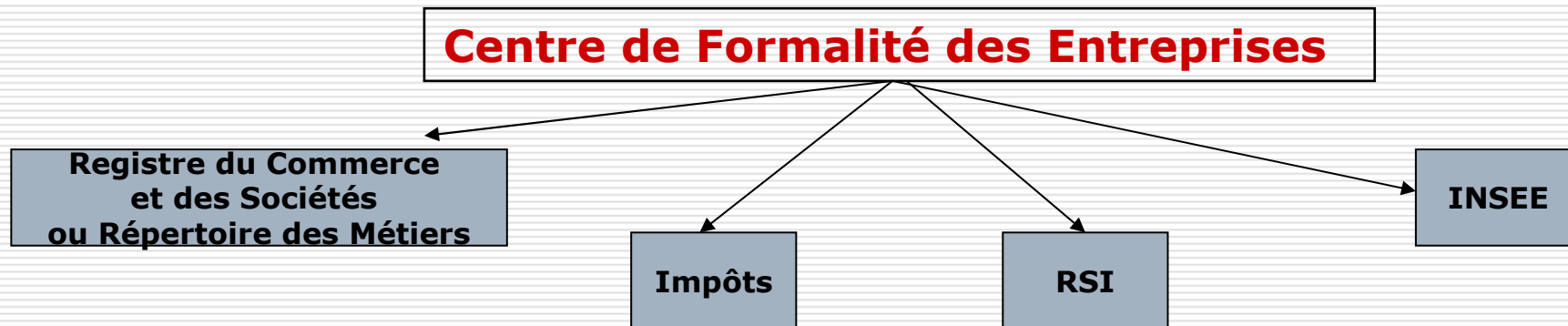
Mercredi de la Création

VII. IMMATRICULER VOTRE ENTREPRISE et LANCER VOTRE ACTIVITE

Mercredi de la Création

Immatriculer votre entreprise

Une fois franchies ces différentes étapes et que vous êtes prêt à démarrer votre activité, il vous reste à accomplir les **formalités d'immatriculation** de l'entreprise auprès du CFE



Mercredi de la Création

Immatriculer votre entreprise

Activité	Définition	Immatriculation
Artisanale (maxi 10 salariés)*	Transformation et réparation d'un produit	Chambre de Métiers
Commerciale	Acheter pour revendre	Chambre de Commerce
Libérale	Autre qu'artisanal et commercial	URSSAF

** Stage Préalable à l'installation obligatoire (3 à 5 jours)*

Mercredi de la Création

Démarrer l'activité, c'est aussi :

Assurer votre entreprise

Etablir vos documents commerciaux

Ex : mentions légales sur facture

Finaliser le recrutement de vos collaborateurs

Ex : déclaration unique d'embauche

Mettre en place vos outils de gestion

Mercredi de la Création

Un Espace Ressources à votre service

Tél: 04 50 87 09 87

Informations et actualité : www.ghs.fr



Bonne continuation dans votre projet !